

ACTES DU WORKSHOP : « SPECTACLES BILINGUES FR/LSF :
QUELLES POLITIQUES DE PROGRAMMATION
POUR QUELLES RELATIONS AUX PUBLICS ? »

Bonjour à tous et à toutes, bienvenus au Théâtre du Grand Rond !

Nous sommes ravies de vous retrouver sur cette deuxième édition des journées de travail autour de la Culture Sourde et de sa diffusion et promotion au sein des structures culturelles. Si nous évoquons la Culture Sourde, c'est bien parce que nous traitons ici des artistes et des publics sourds signants. Ce qui inclue forcément la LSF qui est la langue "maternelle" de la Communauté Sourde.

Avant de laisser la parole à Mélanie Henault pour introduire cette journée, nous souhaitons rapidement re-contextualiser ces rencontres et ces réflexions que nous menons en collaboration Grand Rond/ Marionnettissimo/ACT'S depuis bientôt 3 ans.

Grand Rond : Le Théâtre du Grand Rond travaille depuis son ouverture, il y a bientôt 15 ans, en relation, avec l'Association ACT'S qui nous a sensibilisé à la Culture Sourde et à la LSF. Nous avons expérimenté depuis 15 ans différentes choses afin d'engager le public sourd à se déplacer un peu plus au théâtre.

Pièces bilingues et visuelles bien sûr, en lien étroit avec l'association ACT'S, qui ont remporté un joli succès, mais également des choses plus complexes dans la réception comme la traduction de pièces existantes avec des interprètes.

Nous travaillons aussi beaucoup à la formation et la professionnalisation des artistes sourds, à travers deux ateliers de création théâtrales en LSF, menés par Martin Cros et Alexandre Bernhardt, et à travers la toute nouvelle mise en place de l'Ecole de Théâtre Universelle, portée également par Martin et Alex, en collaboration technique avec le Grand Rond et en lien avec l'Université Jean Jaurès.

Nous travaillons bien sûr au cœur de la spécificité de l'agglomération toulousaine, qui compte une très large communauté sourde, du fait du cursus d'enseignement bilingue à Ramonville. Cette spécificité toulousaine est un élément de contexte important à prendre en compte ici, notamment sur les notions de publics que nous aborderons.

Nous sommes cependant persuadé que la LSF est un incomparable matériel artistique et que les artistes sourds et sourdes ont toute leur place sur un plateau de théâtre comme le public sourd à sa place dans les salles de spectacle.

Nous avons pu voir l'évolution depuis presque 15 ans des formes artistiques proposées par les artistes sourds. Si au démarrage, le propos pouvait être centré sur la surdité et sur les rapports sourds-entendants, les artistes se sont peu à peu appropriés des sujets de société bien plus larges, en utilisant différentes disciplines propres à la Culture Sourde pour illustrer leur propos au plateau (on pense ici au ChantSigne ou à la VV : vision virtuelle). Le processus de professionnalisation des artistes sourds est un processus long, car le manque de formation et la difficulté d'accès à la formation pour les sourds se fait sentir. Néanmoins, il y a bien un vivier fort, une richesse artistique et une volonté d'être inclus au paysage culturel dans la communauté sourde.

Reste donc à trouver pour nous la meilleure façon de les inclure dans nos projets de programmation de structure tout en gardant en tête notre volonté de mixer les publics. .

Nous sommes très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour remettre tout cela en réflexion, d'un point du vue du territoire, des publics et/ou de la professionnalisation des artistes sourds.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Marionnettissimo : Pour ceux qui ne connaissent pas ou peu Marionnettissimo, il s'agit d'une structure qui travaille autour des arts de la marionnette.

Nous organisons le festival Marionnettissimo chaque année en novembre, nous mettons en place de nombreux projets d'action culturelle et d'éducation artistique tout au long de l'année, à l'échelle locale, nationale et internationale, et nous sommes organisme de formation professionnelle pour les artistes.

Notre lien avec la culture sourde est un peu plus récent que le théâtre du Grand Rond.

Nous sommes persuadés que les arts de la marionnette au sens large sont souvent très adaptés pour le public sourd, ce sont des spectacles très visuels et très peu connus par ce public. En 2015 nous avons voulu mettre un "vrai" projet en place autour de la culture sourde et de la marionnette.

Auparavant nous avons déjà organisé des stages pour enfants, la formation à la LSF de nos bénévoles, des parcours sur le festival, la mise en place d'une communication adaptée et tout ça en lien avec Act's, mais nous avons vraiment envie d'un spectacle de marionnette mêlant la LSF et le français. Nous avons donc demandé à Mathilde Henry de la cie La Bobèche si elle était prête à se lancer dans l'aventure sur sa prochaine création, puis nous avons proposé au Grand Rond d'accueillir ce spectacle. Le spectacle en question s'appelle M. Wilson.

Mathilde a créé ce spectacle avec Emilie Rigaud. C'est une belle rencontre car elle ne se connaissaient pas au départ et maintenant Emilie fait vraiment partie de la cie et elles sont en train de créer leur 2ème spectacle ensemble. Cette idée de spectacle est vraiment le point de départ et de fil en aiguille, au fur et à mesure des discussions avec le Grand Rond, nous avons construit un projet beaucoup plus vaste que ce que nous pensions au départ et nous en arrivons là aujourd'hui.

Les premières actions ont eu lieu dès novembre 2015 avec une rencontre professionnelle et publique qui regroupait déjà le Grand Rond, Mario, ACT'S, ARTO et IVT.

Des artistes étaient également intervenus sur les processus de création de spectacles visuels et / ou bilingues.

L'action s'est poursuivie en mars 2016 avec la formation artistique "Culture Sourde Culture entendante culture tout court" qui a réuni 6 artistes sourds et 6 artistes entendants pendant 2 semaines autour de la danse, de la marionnette et du théâtre avec pour objet la création d'un langage scénique commun. Vous pouvez voir en ce moment au Théâtre du Grand Rond le travail d'une des stagiaires Sophie Scheidt, qui a mis en scène *TABOU*, avec d'autres participants de la formation. Nous aurons l'occasion d'échanger avec Sophie au cours de la journée. Cette formation a permis de démontrer que des artistes sourds et entendants pouvaient collaborer, même s'ils ne pratiquent pas la même langue et que le travail artistique permet de gommer les différences pour les transformer en puissance artistique.

Nous aurons deux autres exemples de ces collaborations à travers les deux autres spectacles proposés en marge du workshop : *Break and Sign*, que nous pourrons découvrir ce soir à la Salle Nougaro et *Attifa de Yambolé* qui sera proposé vendredi prochain à l'Espace Culturel Bonnefoy

En mars 2016, nous avons pu effectivement toucher du doigt ces résultats de collaboration artistique sourds/entendants sur les présentations de courtes formes qui clôturaient la formation artistique et le 1er WORKSHOP, organisé en parallèle autour de la question de l'accueil des artistes et des publics sourds.

A travers les différents témoignages et les différents ateliers, nous avons pu établir que la Langue des Signes était un réel matériau artistique et un vecteur de Culture, qui entre forcément en contradiction avec la notion de handicap.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels
Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Nous avons pris le parti pris en 2016 - et nous le maintenons cette année - de traiter la problématique de l'accueil d'artistes et de publics sourds signants.

Ce qui n'est pas exclusif sur la communauté sourde mais la LSF est, pour nous, le trait d'union entre les Sourds, la Culture Sourde et la Culture Entendante. Il suffit - même si ce n'est pas toujours simple - de quelques signes et de quelques codes partagés pour que le handicap s'efface au profit de la rencontre.

De la rencontre à l'accessibilité, il n'y a donc qu'un pas.

Nous verrons avec Mélanie qu'il faut s'efforcer d'aller au delà de cette notion d'accessibilité, avec tout ce que cela implique pour les publics sourds.

LA LOI DE 2005 : loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Elle fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental aux établissements recevant du public.

Cette obligation était fixée au 1er janvier 2015 initialement, mais elle a maintenant été repoussée. L'accessibilité concerne donc : le bâtiment et les oeuvres ; les différentes formes en handicap : moteur, sensoriels, mentaux et cognitifs.

L'accessibilité est régie par un ensemble de textes réglementaires modifiant le code de la construction qui, depuis 2005, ont fait et vont faire l'objet d'évolutions.

Comme on peut le lire dans ce texte de loi, il est souvent question de facilitation pour l'accessibilité d'une salle, d'un immeuble, d'un spectacle... en lien avec une situation de handicap moteur. Cependant, nous posons la question aujourd'hui – au-delà de la question de l'accessibilité - de la possibilité de la rencontre et d'échange à travers la Culture. Et lorsque l'on parle de rencontre, avec des publics et artistes sourds, le lien se fait souvent par les interprètes et nous verrons donc les difficultés de financements sur ce champs là, malgré les textes de loi.

Cette journée a donc pour volonté de poursuivre les échanges autour des conclusions de mars 2016.

Après avoir acquis une base de connaissance commune, il nous semblait important de nous retrouver pour faire un état des lieux des actions qui ont pu être menées depuis, des réussites et des difficultés.

Cette journée a donc été pensée pour ouvrir des réflexions, des perspectives et échanger sur nos constatations et nos pratiques communes.

Après l'introduction par Mélanie, nous vous inviterons à un tour de table, afin de faire un peu plus connaissance.

Et pour celles et ceux qui le souhaitent de nous soumettre les actions et réflexions engagées depuis 2016 dans leur structure respective.

Tout de suite donc, pour ouvrir cette journée et ces réflexions, l'introduction par Mélanie Henault.

Présentation/Introduction

Mélanie Hénault-Tessier (nom signé : « idée ») : je suis sociologue, chercheuse associée au laboratoire LERASS de l'Université Toulouse Jean Jaurès et je m'intéresse depuis plusieurs années à la question des transformations des pratiques professionnelles et des transformations organisationnelles qu'entraîne la prise en compte des spécificités sociolinguistiques des sourds dans différents « mondes sociaux ».

Mes recherches ont d'abord porté sur le monde du travail :

- j'ai longuement analysé le processus d'introduction de la LS au sein d'un centre d'appel d'urgence ;
- je me suis ensuite intéressée au domaine de l'audiovisuel et à la manière dont la LS y transformait, voire y bousculait les normes et les pratiques.

J'ai ensuite opéré un glissement vers le monde de la culture et en particulier vers le monde de la musique :

- je me suis demandée quelles relations avait la scène musicale avec les publics sourds (et surtout quelle était la forme de ces relations) mais aussi quelles relations avaient les sourds avec la musique et cette scène musicale.

L'idée de mon intervention est, en m'appuyant sur mes propres recherches et sur la littérature scientifique, d'ouvrir la journée par une réflexion transversale autour d'enjeux que partagent les associations, les entreprises ou les institutions qui accueillent des sourd.e.s, que ces sourd.e.s soient des usager.ère.s, des professionnel.le.s, des artistes ou des spectateur.trice.s.

Des relations aux publics peu étudiées

Dans le monde de la recherche, on a désormais accès à une littérature importante sur la culture sourde et la création en LS grâce à la reconnaissance et au développement du champ académique des *Deaf Studies* : théâtre en langue des signes, l'étude de la LS à travers une approche linguistique, poésie signée, la VV forme d'expression visuelle propre aux locuteurs de LS.

Toutefois, la littérature scientifique est assez pauvre en ce qui concerne l'étude des relations entre les institutions culturelles et les publics sourds.

La problématique de l'« accessibilité culturelle » souffre en effet d'une double minoration puisqu'elle ne concerne qu'une faible proportion de la population et qu'elle ne semble pas prioritaire par rapport à d'autres besoins, en particulier l'éducation et l'emploi (Dubois, 2013 ; Duranton, Gonthier-Maurin, 2017).

Il y a donc dans les faits assez peu de financement, donc peu d'intérêt pour cette problématique et peu de recherche.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels

Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

En recherche, il faut donc parfois user de moyens détournés pour obtenir des financements, en insistant par exemple sur les innovations, sur les technologies numériques d'accessibilité.

Il y a pour l'instant un **manque d'études de terrain** et la question de l'« accessibilité culturelle » est principalement abordée du point de vue des politiques publiques.

En ce qui concerne la mise en pratique concrète de l'« accessibilité culturelle », il faut alors se tourner vers la littérature professionnelle et pédagogique, notamment les cahiers pédagogiques produits par le CEMAFORRE et le Pôle européen de l'accessibilité culturelle. Le Ministère des Affaires culturelles en publie également, l'association Aditus a également publié un guide pratique. Il y a une grande littérature professionnelle sur l'accessibilité culturelle.

L'accessibilité est donc aujourd'hui traitée de manière politique et pratique, ce qui n'épuise pas le sujet et laisse encore plusieurs zones d'ombres :

- la notion même d'« accessibilité culturelle » demeure floue, voire est contestée ;
- les technologies numériques d'accessibilité bénéficient aujourd'hui d'un a priori favorable qui est peu questionné ;
- les dimensions écologiques et éthiques de l'accessibilité sont encore peu problématisées même si elles sont parfois débattues localement ;
- le point de vue des publics concernés demeure méconnu (très peu d'études portent sur le point de vue des publics concernés, pour l'instant les échanges avec les publics se réalisent au sein même des structures).

La notion d'accessibilité

En France, la notion d'accessibilité a d'abord servi à problématiser l'accès à l'espace physique (l'habitat, l'espace public, les transports) avant d'être mobilisée comme outil d'accès aux droits et à l'égalité des chances.

Elle s'étend désormais à plusieurs domaines de la vie sociale tels que l'éducation, la culture ou le travail.

Le rapport d'information « Culture et handicap » remis au Sénat en juillet 2017 précise cependant que « la question de l'accès à la culture des personnes en situation de handicap reste principalement abordée sous le prisme de l'accessibilité physique » (Duranton, Gonthier-Maurin, 2017 : 10). C'est également le cas pour les domaines du travail et de l'éducation. En d'autres mots, l'accessibilité elle est le plus souvent abordée à travers l'aménagement spatial.

Dans la littérature scientifique, les documents de communication des institutions, les guides pratiques et les discours, la notion d'accessibilité est aussi sollicitée lorsque l'on veut désigner l'ouverture d'espaces immatériels à la diversité des pratiques, des besoins et des individus : accessibilité d'un discours, d'une réunion, d'une œuvre, etc. Le même mot pour parler :

- des aménagements réalisés dans un bâtiment ou un réseau de transport ;
- pour désigner un dispositif technique ou humain permettant l'égalité d'accès à un contenu informationnel ;
- pour désigner différents processus d'adaptation et de création permettant de vivre une expérience artistique.

>>> mot-valise.

En quoi est-ce problématique ?

La notion d'accessibilité par son histoire renvoie à l'accès à un **espace ou à un contenu finalisé**, stabilisé, fixe. Or, l'expérience culturelle est toujours plurielle : il y a autant d'expériences que d'individus, elle varie selon les situations. Aborder la culture comme si c'était un bâtiment ou un discours auquel on accède, nous amène à **penser en termes d'égalité d'accès au contenu (ce qui est bien en soi) mais qui se fait parfois au détriment de la qualité de l'expérience.**

Je vais prendre un exemple du côté de la musique : si je pense en termes d'accessibilité, pour rendre un festival de musique accessible aux sourds, il va suffire de donner accès au contenu musical grâce à l'installation d'une boucle magnétique et de caissons vibrants ou d'une colonne lumineuse (Cf. photo festival Hip Op session de Nantes).

Ces dispositifs (la boucle, le caisson, la colonne) règlent la question d'accessibilité.

Qu'en est-il cependant de la qualité de mon expérience ?



La notion d'appropriabilité

Le risque est d'oublier que l'expérience musicale et le plaisir de participer à un festival de musique peut aussi provenir de ce que l'on voit (que cela soit de la LS, des images, des effets de mise en scène, etc.), de ce que l'on a appris ou découvert, de ce que l'on y fait (on discute, on danse, etc.) du fait de vivre un moment partagé (que l'on s'engage dans une expérience sociale), etc.

Afin de distinguer l'accès à un espace physique et à un contenu d'un processus complexe au cours duquel chaque personne s'approprie selon ses capacités, ses compétences, ses goûts une proposition artistique, je propose de réfléchir en termes d'**appropriabilité**.

Penser en termes d'**appropriabilité** est tout simplement un outil qui aide à penser la relation concrète des publics à l'œuvre, à la proposition artistique. Non pas la relation que l'on voudrait que les publics aient mais la relation telle qu'elle est vécue de manière pratique, ce qui suppose de rester ouvert à la richesse des expériences individuelles.

La chercheuse Andrea Benvenuto a écrit un très bel article qui s'intitule « De quoi parlons-nous quand nous parlons de "Sourds" ? » dans lequel elle montre que c'est en se détournant de ce qu'elle appelle de « l'obsession du manque » qu'on a pu enfin considérer les sourds non pas comme des êtres porteurs d'une déficience mais des êtres porteurs d'une autre façon de vivre et d'être-au-monde.

C'est en arrêtant de se centrer sur le manque – par exemple l'absence de son – et en se concentrant sur la richesse des expériences que l'on peut passer d'une réflexion sur l'accessibilité à une réflexion sur l'appropriabilité.

Et c'est pour cette raison que les études de terrain sont si cruciales. C'est en s'intéressant aux personnes concernées, à leurs pratiques que l'on en découvre la richesse. Une fois que l'on comprend comment l'expérience culturelle est vécue de manière pratique, il s'agit ensuite d'opérer les transformations nécessaires à l'appropriation de l'œuvre, de la proposition artistique.

Concrètement :

- penser en termes d'accessibilité permet l'installation d'une colonne et d'un caisson vibrant dans une salle de concert ;

- penser en termes d'*appropriabilité* permet de tout d'abord de remarquer que, parce qu'ils étaient disposés en retrait de la scène, la colonne lumineuse et le caisson vibrant isolaient l'auditeur, l'immobilisaient et le privaient en grande partie des informations visuelles qui étaient disponibles. (Ils sont donc restés désespérément seuls...)

Ainsi, cette année, ce sont plusieurs caissons qui ont été installés et regroupés, ce qui permet une expérience collective. Ils ont également été rapprochés de la scène, ce qui permet aux spectateurs.rices qui le souhaitent de s'appuyer à la fois sur les informations visuelles et vibratoires pour vivre leur expérience musicale.

Je n'invente donc rien, je ne fais que mettre des mots sur des pratiques qui existent déjà chez les professionnels de la culture mais qui sont parfois dissimulées.

Pourquoi penser en termes d'appropriabilité plutôt qu'en termes de réception ?

Le cadre intellectuel de la réception repose sur l'idée d'une confrontation entre une œuvre « en soi », figée, et des publics. Les études de réception se sont attachées à mettre au jour des variations historiques et sociales dans la réception des œuvres culturelles ce qui permet ensuite de dresser des typologies de publics. En arrière-plan, l'on a donc l'idée d'une adéquation idéale entre une œuvre et un.e récepteur.rice et si cette adéquation n'est pas idéale on va préparer la réception grâce à des actions de médiations.

La réception oublie cependant une chose : les spectateur.trice.s co-construisent les contenus et ils sont acteur.trice.s de leurs expériences. Elle délaisse également le contexte. Selon la situation, un même spectacle sera reçu différemment par un.e même spectateur.rice.

De plus en plus de chercheur.euse.s délaissent donc cette notion pour aborder la culture du point de vue de l'expérience, ce qui entre parenthèses n'est pas nouveau puisque c'est déjà ce que proposait le philosophe pragmatique John Dewey dans les années 30.

La notion d'*appropriabilité* et les technologies

L'*appropriabilité* ne concerne pas uniquement le monde musical puisque la problématique de l'appropriation concerne tous les domaines culturels. Cela peut aussi concerner les outils de travail.

C'est également un excellent outil méthodologique pour interroger le rôle et la place des technologies dites d'accessibilité, et ce dans tous les domaines. Il semble, en effet, que dans nos sociétés l'on ait du mal à se départir d'une approche médicale, centrée sur la compensation ou la réparation, lorsqu'il s'agit d'aborder la différence physique : on se concentre sur le manque et on cherche à combler ce manque.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels

Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

J'ai eu l'occasion de réaliser plusieurs entretiens avec des chargés de projets culturels et nombre d'entre eux ont mentionné avoir recours aux technologies parce que ça les aidait à obtenir des financements.

Le fait que l'on finance plus facilement la location d'un caisson que les services d'un.e interprète est assez éloquent : l'accueil des publics sourds est encore perçu comme un processus d'appareillage corporel qui permet de compenser un déficit de corps, voir même d'augmenter l'individu. (Cette réflexion autour de l'individu augmenté est une problématique qui a le vent en poupe avec le mouvement du transhumanisme qui encourage et actualise ce type de perspective).

Pour conclure avec la notion d'*appropriabilité*, >>> nécessité d'interroger les usages ou les non-usages de ces technologies que ce soit les caissons vibrants, la projection de sous-titres au théâtre, la reproduction en 3D d'un tableau en se plaçant du point de vue du spectateur en arrêtant de se poser la question de ce qui lui manque pour se tourner vers la qualité de son expérience.

Et peut-être, alors, l'on réalisera qu'une simple estrade en bois bien placée près de la scène remplace efficacement les caissons ou que les sous-titres n'apportent rien, voire même nuisent à la qualité de l'expérience.

Ce questionnement autour du rôle et du statut des technologies d'accessibilité permet de révéler à quelles conditions elles deviennent des outils, non pas de compensation, mais des outils qui soutiennent une autre publics sourds.

Approche écologique

Dans bon nombre de publications professionnelles traitant de l'accessibilité, on peut lire l'expression « **chaîne d'accessibilité** ». Cette notion nous invite à penser l'accessibilité de manière globale. Ainsi, il y a une rupture dans l'accessibilité si, par exemple, les transports pour me rendre dans un lieu ou un événement accessible sont impraticables ou si les informations concernant ce lieu ou cet événement ne sont pas compréhensibles par les personnes concernées.

Cette notion est intéressante parce qu'elle nous permet de nous détacher des dispositifs techniques et humains et d'interroger toutes les étapes qui nous amènent jusque dans un lieu, un événement, etc.

Avec cette notion, les éléments sont observés les uns à la suite des autres (on parle d'une chaîne).

Or, la pertinence d'un dispositif ou d'une médiation **émerge aussi de son interrelation aux autres éléments.**

C'est pour cette raison que l'on parle désormais d'approche écologique. **En sociologie, l'utilisation de ce terme qui est emprunté à la biologie renvoie à l'étude des interrelations des humains entre eux mais aussi avec les non humains au sein d'un écosystème.**

Penser en termes d'écologie permet :

- d'observer comment la prise en compte des repères sociolinguistiques des sourd.e.s entraîne toute une série de transformations ;
- de mieux saisir le sens des actions et des dispositifs d'accessibilité qui sont mis en place.

Exemples :

- 1) Je vais analyser à l'aide d'une approche écologique l'arrivée de la LS sur un plateau de télévision. On va ainsi pouvoir observer comment la prise en compte des repères sociolinguistiques des sourds

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

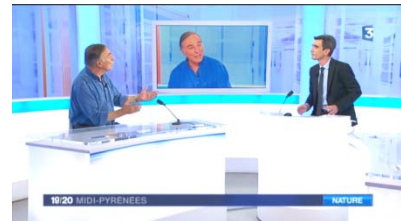
Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

transforme des pratiques communicationnelles, avec l'arrivée de la LS dans un espace de travail, ce qui bouscule des normes et des pratiques.

En 2014, lors des Jeux olympiques d'hiver de Sotchi, des journalistes sourds signants et leur équipe de rédaction ont pu grâce à un partenariat entre l'entreprise Websourd et France 3 Midi-Pyrénées enregistrer un journal quotidien d'actualités sportives au sein du studio de télévision habituellement utilisé pour l'enregistrement des deux JT quotidiens régionaux [photo].

En plus de l'accès au studio, l'équipe bénéficiait du soutien des techniciens de France 3 à la régie, à l'éclairage et à la caméra.



Afin de dynamiser la présentation du journal olympique, l'équipe de rédaction avait fait le choix d'une présentation en binôme. Elle était assurée par un présentateur et un chroniqueur.

Habituellement, lorsque deux personnes sont présentes sur le plateau du JT de France 3, la scénographie du plateau est la suivante [photo] : un plan large qui permet à la fois de montrer le décor, toutes les personnes présentes sur le plateau en plus de donner la possibilité d'afficher des photos ou des illustrations.



Spontanément, l'équipe de rédaction et les journalistes sourds signants ont repris cette scénographie mais ils ont rapidement constaté qu'elle n'était pas adaptée à la diffusion de l'information en LS.

Avec ce plan large, les mains, les expressions du visage et le regard sont moins visibles et le public doit scruter l'écran pour saisir toutes ces informations. L'« écoute » nécessite donc un effort de la part des spectateurs puisque toutes les composantes de la langue ne sont pas facilement visibles, ce qui peut complexifier la compréhension du contenu en plus de diminuer la sensation de proximité et de lien avec les journalistes.

L'équipe de rédaction a donc décidé de resserrer le plan afin de se rapprocher des journalistes, [photo]. Toutefois, pour ne pas perdre l'écran central qui aurait été tronqué par un zoom, il a été nécessaire de rapprocher les pupitres, en plus de demander au chroniqueur (en chemise noire) de se positionner légèrement plus à droite sur son pupitre.

Ce réaménagement de la scénographie a ensuite nécessité l'ajustement de l'éclairage afin de rediriger la lumière vers le présentateur et le chroniqueur [photo].



Cette suite de petits réaménagements révèle un étroit tissage entre la modalité de communication utilisée (audio-phonatoire ou visuo-gestuelle comme la LS), l'emplacement des pupitres, le positionnement des participants, le cadrage des caméras et l'éclairage. Tous ces éléments sont donc interreliés selon une syntaxe locale, c'est la raison pour laquelle on parle d'écologie.

On voit que le changement d'un élément – ici le cadrage – entraîne une série d'ajustements afin de relier les éléments entre eux. Et ce processus s'applique à tous les milieux.

L'équipe a aussi souhaité reprendre le plan « buste », grand standard des journaux télévisés qui a notamment pour avantage de permettre aux publics sourds d'avoir accès à toutes les composantes de la LS.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Cependant, il a fallu légèrement élargir ce plan buste traditionnel [photo] afin de le faire correspondre à l'espace de signation [photo]. Toutefois, ce plan rapproché tronque l'écran utilisé pour diffuser les photographies ou les infographies.



Or les journalistes sourds signants utilisent fortement ces informations visuelles. **Ils ont l'habitude de créer du lien avec l'image, de la mobiliser comme ressource syntaxique et discursive en la pointant des yeux, des mains ou en utilisant de nombreuses autres marques de pointage corporel** (par exemple en tournant les épaules).

Cette utilisation de l'image est une convention de l'écriture visuelle du journalisme en langue des signes.

Cette convention négocie le cadrage traditionnel du plan buste dans lequel la personne occupe le centre de l'image. Il est nécessaire de décentrer le cadre (mettre le journaliste bord cadre pour laisser place à l'image) et/ou de l'élargir légèrement afin de pouvoir montrer des éléments visuels.

Ce « nouveau » cadrage décentré bousculait les habitudes professionnelles des techniciens de France 3. L'équipe de rédaction et les journalistes sourds signants ont dû convaincre l'équipe technique de faire ces cadrages décentrés alors qu'ils étaient jugés comme « non professionnels » par certains techniciens.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'approche écologique est intéressante parce qu'elle permet de montrer que la prise en compte des spécificités sociolinguistiques des sourds bouscule des pratiques communicationnelles, ce qui entraîne des transformations spatiales et vient négocier des pratiques professionnelles standardisées.

Il ne faut aucunement aborder ces transformations en termes négatifs. *Pourquoi est-il important de les signaler ?* Parce qu'il faut insister sur le fait que l'accueil des publics sourds ne peut pas être un projet individuel mais il faut qu'il soit un projet de structure parce que les transformations toucheront l'environnement, tous les membres de l'équipe, voire au-delà.

Le travail de réorganisation ou d'ajustement dans lequel s'investissent les équipes doit être connu et reconnu comme partie intégrante de leur activité, car s'il n'est pas expliqué et s'il n'est pas valorisé cela peut conduire à des blocages, des situations partiellement satisfaisantes, voire à des situations d'échec.

Comme le montrent en effet des travaux faisant état de réticences quant à l'utilisation de dispositifs techniques d'accessibilité (Larrouy, 2007) ou relatant des histoires d'insertion ratée (Pellegrin, 2004), il est nécessaire que les efforts consentis ou à consentir par les équipes soient perçus et valorisés par l'entreprise ou les institutions. Ils doivent également être accompagnés de réorganisations qui les rendent possibles (Dalle-Nazébi, 2009 ; Cornet & El Abboubi, 2012) : libérer du temps, former les équipes, etc.

J'ai participé avec deux collègues à l'organisation d'une journée d'étude sur les expériences musicales sourdes au Metronum. Les publics visés étaient les professionnels de la culture, les étudiants en info-comm et évidemment tous les sourd.e.s qui s'intéressent à cette thématique. Voici le programme de notre journée au cours de laquelle on a notamment abordé l'importance des liens visuels à la musique. Comme vous pouvez le constater sur la programmation, il n'y a aucune image, aucune photo ! C'est un contresens.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Cela s'explique par le fait que la personne chargée du graphisme n'est pas formée à la culture sourde et que la structure pour laquelle elle travaille ne lui a pas libéré suffisamment de temps pour s'informer puis faire les ajustements nécessaires

- 2) L'approche écologique permet aussi de mieux saisir le sens des actions et des dispositifs d'accessibilité qui sont mis en place, c'est-à-dire de réfléchir à la dimension symbolique de ce que l'on fait.

Exemple du festival Hip Opession.

L'ouverture du festival aux publics sourds repose sur l'articulation de dispositifs d'accessibilité linguistique et d'amplification sensorielle à une pluralité de médiations humaines. Elle s'appuie aussi sur une valorisation de la LS dans la programmation musicale, les documents de communication et au sein même de l'équipe d'organisation.

Dès l'entrée, les visiteurs sourds signants sont ainsi accueillis en LS par une médiatrice sourde et une bénévole signante. Si dans les faits, elles interviennent peu à l'entrée, elles envoient un signal fort sur la place des sourds au sein du festival.

Ensuite, l'on pénètre dans une grande salle où ont lieu les *battles* (je pense que tout le monde sait ce que ça veut dire mais je le précise au cas où : compétition de danse hip hop). L'animation des *battles* par un maître de cérémonie est interprétée en LSF par des interprètes qui, depuis un petit studio dissimulé dans les coulisses, traduisent devant une caméra vidéo les noms des danseurs, les styles de danse, les commentaires des jurés, etc.

[Loin d'être une simple interprétation rendant accessible le contenu parlé aux spectateurs sourds, les interprètes proposent une restitution visuelle des expressions linguistiques et des intonations propre à la culture hip-hop (interprète porte une casquette).]



L'on peut voir l'interprétation sur deux grands écrans disposés de part en part de la scène ainsi que sur un petit écran dans un espace de détente.

Si je pense en termes de chaîne d'accessibilité, ce qui est déjà pas mal, je peux voir que par le fait qu'il y ait plusieurs écrans dans la salle, je n'ai pas de rupture de la chaîne d'accessibilité dans l'espace, ce qui permet aux participant.e.s sourd.e.s d'être mobiles.

Si j'adopte un point de vue écologique, la pertinence de ce dispositif d'accessibilité va être évaluée au regard de ses interrelations : non seulement l'interprète fait une excellente performance mais la bonne taille de l'écran permet de l'apprécier.

Il est malheureusement encore assez courant que l'on veuille réduire la visibilité de la langue des signes : à la télévision on enferme les interprètes dans un médaillon. Le chercheur Pierre Schmitt évoque ce mode de mise en scène de la LS par l'expression « La prison du médaillon », je trouve cette expression assez éloquent.

D'autres fois, l'on place l'interprète le plus loin possible en bord de scène.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Ce dispositif est d'autant plus pertinent que certains sièges ont été réservés pour les sourds afin de leur garantir une bonne visibilité de la scène et de l'écran.

Plus encore, ce dispositif d'accessibilité s'insère dans un dispositif scénique où la musique est étroitement liée à un régime de perception visuelle : présence d'écrans géants, visibilité du DJ juché sur son estrade, jeux de lumière, les mouvements des danseurs, etc.

Il y a une interrelation entre la LS qui vient naturellement enrichir ce régime de perception visuelle et qui en retour, parce que la part du visuel est importante, se trouve valorisée : le sens que prennent les dispositifs techniques ou humains émerge de l'articulation des éléments entre eux.

La présence de la LS à l'accueil (à l'extérieur de la salle), la présence de la LS dans la salle, la présence de la LS dans sur le site internet du festival et aussi, certaines années, au sein de la programmation avec des spectacles de chansigne, tous ces éléments mis en interrelation contribuent au processus de légitimation et d'institutionnalisation de la LS.

On constate donc que les institutions culturelles – mais c'est valable pour les entreprises ou autres milieux – participent de la reconnaissance politique et sociale de la LS, des sourd.e.s et de la culture sourde.

Pour conclure, une ouverture vers la dimension éthique et politique

Si les institutions culturelles participent de cette reconnaissance, la question de l'accueil des publics sourds, mais surtout les conditions pratiques de cet accueil, cache donc une dimension éthique et politique qui est reconnue mais qui est encore peu débattue et parfois mal assumée.

Le rapport du Sénat dont je vous ai parlé tout à l'heure mentionne, je cite : « Toute réflexion sur les droits culturels des personnes en situation de handicap conduit nécessairement à s'interroger sur le type de société que nous voulons construire et le modèle culturel que nous voulons promouvoir. »

La tension se situe justement au niveau de ce modèle culturel qui oscille entre universalisme et particularisme. Dans un rapport de 2013, les chercheurs Vincent Dubois et Serge Ebersold pointent le fait qu'une certaine forme de production artistique « **court le risque de se voir condamnée comme promotion d'une culture spécifique, par et pour les handicapés, au rabais parce qu'ultimement asservie à un but social et politique** » (p.13).

Ce n'est pas le cas partout et c'est en train d'évoluer mais cette peur d'un particularisme et d'un engagement social conduit plusieurs institutions à privilégier les dispositifs techniques ou humains d'accessibilité qui ont l'avantage à leurs yeux d'offrir l'accès à **un même contenu pour tous**.

Or, même l'utilisation de ces dispositifs soulève des questions des valeurs, de priorités sociales, c'est-à-dire des questions éthiques.

Par exemple, lorsque l'on fait le choix de recourir à un.e interprète pour rendre accessible un concert, une pièce de théâtre ou autre, les conditions de diffusion participent d'une perception de la langue des signes soit comme un dispositif d'accessibilité pour une minorité handicapée soit comme langue de création à part entière.

- Selon la manière dont elle est mise en scène, la LS apparaît subordonnée à la prestation des entendants ou comme une performance en elle-même.
- Il convient également de distinguer l'expression directe en LS d'une démarche d'interprétation, lorsque l'on fait le choix de l'expression directe, les sourd.e.s n'apparaissent plus uniquement comme étant les récepteurs et bénéficiaires d'une politique d'accessibilité, mais également les acteurs dans la mise en scène de leur langue

Cette réflexion sur les conditions pratiques de l'accessibilité et de l'*appropriabilité* permet selon les choix qui sont fait de participer à la reconnaissance sociale des locuteur.ice.s de LS et de leur langue.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels

Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

L'enjeu éthique et politique dont peuvent se saisir, ou pas, les structures culturelles et les artistes est le dépassement de l'opposition entre universalisme et particularisme. *Comment ?* En promouvant des démarches où la LS et la communication visuelle ne sont plus seulement l'affaire des sourd.e.s mais de tous et de toutes. De cette manière, on annule le particularisme et on parle tout simplement de création.

L'accessibilité, l'*appropriabilité* et la création sont donc des processus distincts mais complémentaires qui constituent des garanties collectives de l'expérience culturelle individuelle. Au cours de ces processus, chacun des choix réalisés participera que l'on le veuille ou non de la construction du modèle de gestion de la diversité que nous construisons en tant que société ; chacun des choix participera à la mise en définition pratique de la notion de droits culturels.

Finalement, il est nécessaire de rappeler que malgré les efforts engagés dans l'accessibilité, l'*appropriabilité* et dans la création, les droits culturels c'est aussi le droit d'*avoir le choix* d'être ou ne pas être public. Pendant longtemps on a imposé aux sourd.e.s le choix du mode de communication ; à la télévision, faute de sous-titrages ou de sous-titrage de qualité, le choix est plus restreint ; les films français sont rarement sous-titrés ce contraint le choix de ce qui est vu au cinéma. L'égalité sourd.e.s-entendant.e.s se construit donc en partie à travers cette notion de choix qui implique une diversification de l'offre culturelle pour les sourd.e.s et, même si cela peut être décevant pour les institutions ou les artistes, le fait de choisir de ne pas aller voir un spectacle ou une exposition, etc.

Dans un contexte culturel où les budgets sont constamment resserrés la question de la fréquentation est loin d'être anodine et apporte de nouvelles questions : comment encourager la mixité des publics (ce qui permet de moins faire porter le poids de la participation à la communauté sourde), quelles sources de financement, comment communiquer ou encore comment et pourquoi nouer et alimenter des liens avec la communauté sourde.

Reprise des ateliers après la pause déjeuner

Atelier n°1 : Recherche de financements favorisant la mixité des publics et des programmations

Nous avons identifié 4 types de financements différents.

Ceux liés à :

1. l'accessibilité
2. la professionnalisation des artistes sourds (expériences de Sophie et Martin ?)
3. les projets divers liés à l'insertion d'une personne en situation de handicap dans la vie sociale, culturelle sportive etc.
4. la programmation de spectacles bilingues ou de spectacles faits par des équipes artistiques sourdes.

1 / L'accessibilité :

On peut commencer par rappeler la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette loi fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental aux établissements recevant du public. Cette obligation est fixée au 1er janvier 2015.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

« Les établissements recevant du public... doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap... ».

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant dans des conditions normales de fonctionnement à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer, et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu. »

L'accessibilité est régie par un ensemble de textes réglementaires modifiant le code de la construction qui, depuis 2005, ont fait et vont faire l'objet d'évolutions.

L'accessibilité concerne donc :

- le bâtiment et les œuvres
- les différentes formes de handicap : le handicap moteur (PMR/ personnes à mobilité réduite et UFR/utilisateurs de fauteuil roulant), les handicaps sensoriels (personnes sourdes ou malentendantes, personnes aveugles et malvoyantes), les handicaps mentaux ou cognitifs.

Il faut ici bien distinguer l'accessibilité aux bâtiments et aux œuvres.

Ce n'est pas parce qu'un bâtiment est accessible aux personnes en situation de handicap que les œuvres qui y seront présentées le seront également.

Il existe de nombreuses aides concernant l'accessibilité « physique » aux bâtiments.

On peut retrouver un récapitulatif de ces aides notamment sur les sites du CNC, sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire ou encore sur le site de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé).

Les aides concernant l'accessibilité aux œuvres (qu'on pourrait appeler « l'accessibilité sensorielle ») sont quant à elles souvent cantonnées aux dispositifs technologiques : des boucles magnétiques ou du sous-titrage par exemple pour les sourds.

Il persiste le problème de la langue : les sourds signants se voient proposer, avec ce type d'aides, une adaptation d'une œuvre dans une langue qui n'est pas la leur.

Il faut donc avoir recours à l'interprétariat, mais il n'est pas facile d'obtenir des aides juste pour des interprètes.

D'autant que pour du spectacle vivant, cette notion d'accessibilité aux œuvres est à interroger.

Si la mise en scène fait partie de l'œuvre, quid d'une accessibilité qui force les sourd.e.s à regarder les interprètes ? Si le jeu fait partie de l'œuvre, même type de question. Si le texte fait partie de l'œuvre quid d'une interprétation à la volée (ou quasi) qui est à 1000 mille lieux d'une traduction ? Pour les sourds les aides à l'accessibilité pourraient / devraient être questionnées ?

Quels sont les financements existants pour la mise en place d'une signalétique adaptée ou pour le recours à un interprète ou pour la formation de son équipe à la LSF et à la culture sourde ?

Il existe de nombreuses possibilités pour les sourd.e.s de se faire prendre en charge des heures d'interprétariat : il est facile d'obtenir une aide pour de l'interprétariat quand la demande provient d'un individu.

Par contre, les demandes d'aides faites par un groupe ou un établissement pour interpréter une rencontre, un débat, un atelier, une formation sont plus difficiles à obtenir.

Les aides à l'interprétariat sont essentiellement portées sur les personnes sourdes et non pas sur les structures qui voudraient rendre accessible une œuvre ou un événement dans leur lieu.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels

Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Il ne faut pas oublier que le recours à l'interprétariat demande tout de même une préparation en amont comme être en mesure de fournir une trame de ce que les interprètes vont devoir signer pour qu'ils puissent préparer leurs interventions.

Marionnettissimo a reçu 2 années de suites une aide de la MAIF pour l'interprétation du discours d'inauguration du festival. Mais les sommes reçues sont souvent modiques alors que le coût d'un interprète est élevé.

Pour la MAIF, il convient de s'adresser directement à la délégation régionale.

Le FDVA (Fond pour le Développement de la Vie Associative) : depuis plusieurs années nous obtenons des financements pour mettre en place un ou deux ateliers d'initiation à la LSF pour les bénévoles du festival.

On peut mutualiser la demande entre différentes associations pour faire des ateliers communs.

Pour la mise en place d'une signalétique adaptée, il existe l'appel à projet de la région « Handicap Occitanie 2018/2021 »

2 / La professionnalisation :

En organisant la formation professionnelle mêlant artistes sourds et entendants en 2016 et 2018, nous nous sommes rendus compte que la prise en charge d'une formation artistique n'est pas évidente pour les artistes sourds.

Les stagiaires doivent avant tout prendre contact avec leur conseiller Pole Emploi ou Cap Emploi.

C'est ce conseiller qui après transfère le dossier à l'Agefiph.

Le cap'emploi

La mission du Cap Emploi est d'accompagner sur le département les Demandeurs d'Emploi Travailleurs Handicapés dans leur recherche d'emploi et dans leurs recrutements :

- en réalisant un diagnostic professionnel, du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)
- en élaborant, avec la personne, une reconversion, un projet de formation
- en soutenant la personne dans sa recherche d'emploi
- en facilitant la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.
- en facilitant le maintien dans l'emploi des salarié(e)s présentant un risque d'inaptitude.

En 2012, le réseau Cap Emploi est officiellement intégré au Service Public de l'Emploi au même titre que Pôle Emploi et les Missions Locales. Il devient notamment prescripteur de contrats aidés.

L'Agefiph

- Projet professionnel et formation :
 - Aide à la formation des demandeurs d'emploi
 - Aide à la formation des jeunes handicapés en contrat d'avenir
 - Aide à la formation des salariés dans le cadre du maintien dans l'emploi
- Accès à l'emploi et intégration :
 - Aide à l'insertion professionnelle
 - Aide au contrat d'apprentissage
 - Aide au contrat de professionnalisation

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels
Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

- Aide aux emplois d'avenir
- Aide à la création et la reprise d'entreprise
- Maintien dans l'emploi :
 - Aide au maintien dans l'emploi
 - Formation des salariés dans le cadre du maintien dans l'emploi
 - Aide à l'aménagement des situations de travail et à la compensation du handicap
 - Aide au maintien dans l'emploi des personnes handicapées en fin de carrière
- Compensation du handicap :
 - Aide à la compensation des handicaps visuels
 - Aide à la compensation des handicaps auditifs
 - Aide à la mobilité
 - Prestation ponctuelle spécifique

Pour les aides à la formation des demandeurs d'emploi, cela concerne :

- Des formations courtes (inférieures à 210 heures) sélectionnées par l'Agefiph.
- Des formations professionnalisantes (jusqu'à 600 heures) sélectionnées par l'Agefiph pour former aux métiers qui recrutent.
- Une participation au financement du coût d'une formation individuelle s'inscrivant dans un parcours d'insertion et offrant des perspectives réelles et sérieuses d'accès à l'emploi.

On peut donc imaginer que les formations professionnelles artistiques ne sont pas une priorité pour l'Agefiph. Le fait que ce soit l'Agefiph qui sélectionne les formations qui peuvent être prises en charge peut représenter un frein à la professionnalisation des artistes.

Pour les aides à la compensation d'un handicap auditif, cela concerne exclusivement l'installation de prothèses. Aucune aide n'est prévu pour de l'interprétariat.

Quelle est la réalité des professionnels de la culture employeurs ou salariés ? La même que celle de n'importe quel travailleur ? Pas tout à fait.

Le statut d'intermittent ne donne pas droit aux aides que propose l'AGEFIPH.

Les entreprises du secteur culturel assujetties aux obligations faites aux entreprises de plus de 20 salariés, n'ont quasi jamais l'occasion d'être aidées à l'emploi de travailleurs handicapés, puisqu'il faut embaucher au moins 6 mois pour obtenir des aides financières, et que dans ce secteur, le temps d'embauche se compte en heures, en jours, rarement en mois, sauf peut-être pour des postes administratifs ou de production...

Artistes et techniciens n'ont pas d'employeurs fixes, donc pas de Service ressources humaines pour les sensibiliser, les informer, les accompagner vers une éventuelle RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Ils connaissent le vieillissement, si ce n'est l'altération de leurs outils corporels, plus tôt que d'autres comme par exemple les danseurs, les circassiens, les musiciens... La notion de reconversion, de réorientation de projet de carrière est prégnante dans ces métiers. Si pour les autres activités professionnelles un certain nombre de mesures sont en place pour préserver l'emploi, ici, dans la culture, nous n'en sommes pas là.

C'est un métier passion. C'est un fait convenu, accepté, voire entretenu.

Les organismes de formation initiale ou continue du secteur culturel peinent à afficher leur capacité à former tous et chacun, à tous niveaux de carrière et d'ambitions professionnelles.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

-S'il y a un Pôle emploi spectacle, pourquoi n'y a-t-il pas de CAP EMPLOI spectacle ?

Enfin, quand le statut de travailleur handicapé est mis en place, les aides à la recherche d'emploi ne suivent pas. Il faut être convoqué à une embauche pour être aidé. Dans les métiers artistiques, il faut souvent à l'arraché postuler, démarcher, voire forcer les portes pour être reçu, et éventuellement embauché...

Pourtant, si l'on veut bien se poser un moment, la multiplication, on ne peut que s'en réjouir, des lieux de culture, de programmations, pratiques et formations culturelles qui de plus en plus s'ouvrent à tous, va naturellement susciter des ambitions, des talents émergents.

Travailler avec le handicap, intègre bien des enjeux : travailler avec le sien, celui de l'autre, au bénéfice de tous ! De nouveaux métiers, de nouvelles expressions, de nouvelles esthétiques, de nouveaux codes et usages professionnels sont à mettre en place.

Car dans la culture plus qu'ailleurs, le singulier, l'autre, le différent sont au cœur de toutes les créations !

En aide à la formation nous pouvons citer l'ADAMI (demande à faire par l'organisme de formation).

Cette aide n'est pas du tout ciblée sur le handicap.

Le problème est que souvent les appels à projet concernent des handicaps qui supposent une perte d'autonomie, des personnes dépendantes.

Or dans notre cas nous souhaitons rayer les différences entre les sourds signants et les entendants en parlant de langues différentes plutôt que de stigmatiser ou de pointer du doigt le handicap.

Le manque d'aide sur l'interprétariat est-il dû au fait que la surdité est un handicap non visible ?

Ou que les sourds semblent plus indépendants que d'autres personnes en situation de handicap ?

Selon Pascal Parsat, directeur du Centre recherche théâtre handicap (CRTH), il faut distinguer deux cas de figure : d'un côté, les personnes handicapées qui souhaitent travailler dans le spectacle; de l'autre, les intermittents du spectacle qui se retrouvent en situation de handicap.

Pour les premiers, l'accès à l'emploi est particulièrement difficile. Les formations sont rarement accessibles et une forte stigmatisation persiste. On veut que les gens soient reconnus pour leur talent et non pas réduit à leur handicap.

Pour Pascal Parsat, "le handicap ne garantit pas que vous ayez du talent ni que vous sachiez faire ce métier [comédien, ndlr]. Par contre, si vous avez du talent, vous ne devez pas être discriminé en raison de votre handicap".

Pour les seconds, c'est le maintien dans l'emploi qui pose problème.

"Rien n'est prévu pour les artistes et les techniciens qui sont en fragilité professionnelle à cause d'un handicap. En tant qu'intermittents, ces professionnels n'ont pas d'employeur fixe et donc pas d'interlocuteur capable de les accompagner. Fragilisés, isolés, il ne connaissent pas leurs droits et se retrouvent dans des situations de grande précarité.

Le groupe Audiens a donc créé une plateforme qui met en relation les acteurs du spectacle, de l'emploi et du handicap, afin de trouver des solutions adaptées. La plupart du temps, cette solution consiste en une reconversion professionnelle.

Plutôt que des chercher des solutions qui prennent en compte les spécificités de leur handicap, il est conseillé aux artistes de se trouver un autre emploi.

Des solutions au cas par cas mettent en lumière le manque de structures adaptées.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Aujourd'hui, Pôle emploi spectacle n'a pas l'usage des personnes handicapées et Cap emploi n'a pas connaissance des métiers du spectacle.

Idéalement il faudrait qu'existe un Cap emploi spectacle, qui puisse offrir des solutions adaptées à la fois au handicap et au monde du spectacle.

Ecole de Théâtre Acte 21 à Paris :

Formation de comédien

Une formation pluridisciplinaire comprenant des ateliers de technique du comédien, chant, danse contact, écriture, Feldenkrais (méthode qui favorise la coordination, le mouvement fluide, la présence à soi).

A terme, les élèves ayant achevé leur cursus sont embauchés prioritairement dans les productions du CRTH (centre de recherche théâtre et handicap) et mis en réseau avec des professionnels.

Acte 21 est fondée en 2004 dans l'objectif de proposer une éducation artistique inclusive en milieu ordinaire.

Il s'agit d'associer qualité d'enseignement et capacité de l'adapter aux possibles besoins spécifiques des élèves.

L'équipe est composée d'artistes, de formateurs et de référents pédagogiques. Celle-ci met en œuvre outils et pédagogies adaptables, issus d'un travail constant de recherche et d'expérimentation au sein des ateliers.

Acte 21 est soutenu par la ville de Paris, le dispositif Culture et santé, l'ARS, le conseil départemental, la fondation de France, le CCAH (comité national de coordination action handicap), la fondation Bouygues Télécom, Free et la fondation handicap et Société.

3 / La programmation de spectacle bilingues FR/LSF ou d'équipes artistiques sourdes :

Il y a clairement un manque de financement pour de la programmation bilingue ou pour l'interprétariat d'un spectacle. Le plus simple est encore de faire un appel au financement participatif.

De même pour la création artistique intégrant une démarche solidaire ou sociale :

Ex : Fondation SNCF, Villa Seurat (arts plastiques et danse), MMA (pour la partie action culturelle)

La création d'un spectacle est un projet ponctuel. Alors que les collectivités ou les fondations préfèrent souvent aider des projets pérennes qui auront des répercussions dans le temps ou qui seront applicables à d'autres.

4/ Les autres types de projets (journée de recherches, de réflexions, rencontres, ateliers...) :

Insertion des personnes en situation de handicap à une vie sociale, culturelle/ accessibilité :

Ex : Fondation de France, Handicap et société, Maaf.

Selon le type de projet que vous souhaitez mettre en place il existe de nombreuses fondations que vous pouvez solliciter.

Attention cependant à la façon dont vous présentez votre projet : pour de nombreuses fondations la dimension artistique ne sera pas prioritaire : c'est souvent la façon dont la personne en situation de handicap sera incluse dans le « monde des valides » qui importera le plus.

La DRAC Occitanie a lancé en 2018 l'appel à projets intitulé « Culture, santé, handicap et dépendance ».

L'objectif est de développer les partenariats entre les établissements de santé et médico-sociaux d'Occitanie et les structures culturelles et artistiques professionnelles au bénéfice des usagers, de leurs proches et de l'ensemble du personnel, en leur permettant de participer à des projets artistiques de qualité.

Il est dommage que cet appel à projet occulte tout projet qui n'inclut pas un établissement de santé dans ses partenaires. La dimension handicap et dépendance prédomine sur la dimension artistique.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Appel à projet « Handicap Occitanie 2018/2021 » lancé par la Région :

La Région apporte un soutien spécifique aux projets associatifs innovants contribuant à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap.

Cet appel à projets s'adresse aux associations loi 1901 représentatives des personnes en situation de handicap ou développant des projets spécifiques dans la région Occitanie dans le domaine du handicap.

Dans les dépenses éligibles, on retrouve : les dépenses immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (actions de sensibilisation, conception et réalisation du projet, dépenses clairement identifiées d'animation et de coordination du projet, supports d'information et de communication adaptés).

L'exemple des Pays anglo-saxons

Les pays anglo-saxons sont précurseurs dans l'inclusion des personnes en situation de handicap aux pratiques artistiques.

Exemple de la cie Hijinx : ils ont des aides pour travailler avec des artistes sourds. Apparemment ça n'existe pas en France.

En une seule décennie, le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis, où les mouvements en faveur d'une vie autonome et des droits de la personne étaient forts, ont aidé à catapulter la culture et la pratique artistique des handicapés sur la scène mondiale. Ce « triangle » de l'activisme a attiré des pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques dans son champ magnétique. De nombreux pays de l'Union européenne adhèrent maintenant également aux normes en matière d'accès et reconnaissent le secteur grâce à de nombreux types de programmes et de soutien.

Royaume-Uni/Angleterre

Au tournant du siècle, le gouvernement travailliste a fait le nécessaire pour faire avancer son programme d'action concernant l'inclusion sociale au sein des industries culturelles. Dans le cadre du mouvement visant à aligner ses propres effectifs sur la population en générale, le London Arts Board (maintenant le London Regional Council of the Arts Council of England) a créé un poste d'agent de développement de la pratique des artistes handicapés et introduit une série de politiques et de mesures qui ont mené à la création de services d'accès dans l'ensemble des neuf conseils régionaux du conseil des arts de l'Angleterre (Arts Council of England) et se sont arrimées à la norme nationale. En 1976, SHAPE voyait le jour. Il s'agit du premier et du plus important organisme du secteur Art et handicap de Grande-Bretagne. En 1992, il lançait son programme sur les arts des Sourds et ouvrait un poste d'agent des arts des Sourds. En une seule décennie, la Graeae Theatre Company (1980), Artsline (1981, organisme unique qui offre en ligne des outils d'accès pour les personnes handicapées et une banque de données à consulter sur 1 000 lieux artistiques de Londres) et le London Disability Arts Forum (LDAF, 1983) ont vu le jour, comme plusieurs compagnies de production plus petites – Strathcona Theatre Company, Basic Theatre Company, Path Productions, Common Ground Sign Dance Theatre, Oily Cart, etc.

Des événements comme la Journée internationale des personnes handicapées (1981) et le Disability Arts Forum Day (1986) ont acquis de l'importance. De nombreux autres événements, publications et groupes ont, depuis, permis d'élargir et de diversifier les pratiques artistiques, les services et les possibilités du secteur.

La Disability Discrimination Act [DDA] de 1995 a aidé à renforcer les politiques et exigences liées à l'accès à l'intérieur du domaine public et en particulier dans les lieux et établissements artistiques. Son adoption comme loi parlementaire, soutenue par la Equality and Human Rights Commission, a permis d'enlever le fardeau de la responsabilité du dos des consommateurs ou plaignants pour la reporter aux employeurs et les fournisseurs de

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

service, exigeant d'eux qu'ils fournissent des mesures d'ajustement ou d'adaptation raisonnables dans les situations où prévalent des obstacles. La loi continue d'intégrer des modifications qui répondent aux besoins en constante évolution.

États-Unis

Le VSA Arts (à l'origine Very Special Arts) a mobilisé les communautés culturelles des personnes handicapées et des personnes sourdes de tout le pays quand il s'est constitué comme organisme international à but non lucratif en 1974. Créé par l'ambassadrice Jean Kennedy Smith, l'organisme se consacre à créer une société où toutes les personnes handicapées peuvent apprendre grâce aux arts, participer à des activités artistiques et apprécier les arts.

Plus de 60 pays sont affiliés à VSA Arts, dont la France.

En France : Association loi 1901 créée en 1986, VSArt apporte son soutien aux enfants et adultes hospitalisés, personnes âgées, jeunes de quartiers sensibles, personnes handicapées, personnes en détention ou sans abri. Chaque année plus de 62000 personnes bénéficient de ses actions.

A Toulouse : VSArt Toulouse organise des animations culturelles bénévoles (spectacles, échanges, ateliers) dans les établissements d'accueil **des Séniors** de l'agglomération toulousaine et de ses environs depuis 1991.

Plus de vingt ans après sa création l'association compte près d'une centaine de bénévoles réalisant près de 300 événements par an !

Les interventions VSArt Toulouse ont pour objectif d'apporter de la vie extérieure et de l'échange humain aux résidents des établissements où intervient l'association.

A Toulouse il existe donc bien un VSart mais qui à priori concerne uniquement les séniors et non pas les personnes en situation de handicap.

Irlande du Nord et Irlande

Des lois exemplaires sont également en place en Irlande du Nord depuis le milieu des années 1990, grâce à la Northern Ireland Equality Commission. Les conseils des arts de l'Irlande et de l'Irlande du Nord ont été des chefs de file dans la création de politiques d'accès, de mandats, de cours de formation, de programmes, de bourses et de subventions qui soutiennent les artistes sourds ou handicapés. Leurs documents et mandats sont cités partout dans le monde pour l'élaboration de politiques et de programmes.

Écosse et pays de Galles

En plus des politiques et initiatives-cadres du Royaume-Uni, les conseils des arts du pays de Galles et de l'Écosse ont aussi élaboré des dispositions et des politiques sur l'accès depuis 2000.

Conclusion :

La plupart des fondations et aides sur le handicap sont pensées en termes de handicap moteur et physique, notre discours est justement de dire qu'il n'y a pas de handicap réel mais une situation de handicap, une différence culturelle et linguistique donc souvent ça ne rentre pas dans les cases. Les appels à projet concernent souvent les personnes en perte d'autonomie complète ou dépendantes. Pourtant il y a bien des personnes exclues et discriminées mais elles ne sont pas forcément à inclure dans la case handicap.

Spectacles bilingues Fr/LSF - spectacles visuels
Quelles politiques de programmation pour quelles relations aux publics ?

Workshop Grand-Rond – Marionnettissimo – ACT'S

16 mars 2018

Beaucoup de financements pour le handicap, l'interprétariat, sont pensés en termes de financements individuels et donc on ne considère pas que ce soit un problème sociétal mais quelques individus dans une situation particulière qui n'arrivent pas à s'intégrer.

Souvent, on parle de mixité des publics et des artistes sourds et entendants : or avant d'arriver à cela il faut que les publics et artistes sourds rattrapent le retard en terme de formation, de connaissances, etc.. Donc il faut aussi des actions exclusives, par et pour les sourds, malheureusement celles-ci ne sont pas assez valorisées par les financeurs.

On peut citer justement l'ouverture prochaine d'un diplôme universitaire entièrement dispensé en langue des signes à Toulouse.



COMPTE RENDU

ATELIERS – vendredi 16 mars 2018

/ WORKSHOP /
SPECTACLES BILINGUES FR/LSF :

QUELLES POLITIQUES DE PROGRAMMATION
POUR QUELLES RELATIONS AUX PUBLICS ?

Débat mouvant



Faut-il programmer des spectacles bilingues ou visuels si nous n'avons pas de public sourd ?

Les participant•e•s se divisent en deux groupes qui se font face

Faut-il programmer des spectacles bilingues ou visuels si nous n'avons pas de public sourd ?



OUI

- Il s'agit d'objets artistiques (pas besoin de signer)
- On laisse le choix aux publics (pas d'obligations)
- Soutien à la création artistique = partager une œuvre
- Egalité des chances
- Il ne s'agit pas de faire une programmation pour s'adapter aux sourd•e•s
- Métissage des publics
- Fidéliser les publics : on doit les amener à prendre des risques
- Faire tomber les préjugés sur les sourd•e•s



NON

- Il ne s'agit pas de faire une programmation pour s'adapter aux sourd•e•s
- Cela peut faire peur à « mon public »
- Contraintes économiques
- Pour les artistes sourd•e•s : comment valoriser le travail de ces artistes si nous n'avons pas le public adapté ?
- Financements et soutiens des collectivités : l'argument du handicap est difficile à faire entendre aux élu•e•s et aux financeurs
- Pas de programmation = provocation de la communauté sourde (??)

- **ACCESSIBILITE** (> Crainte du public)

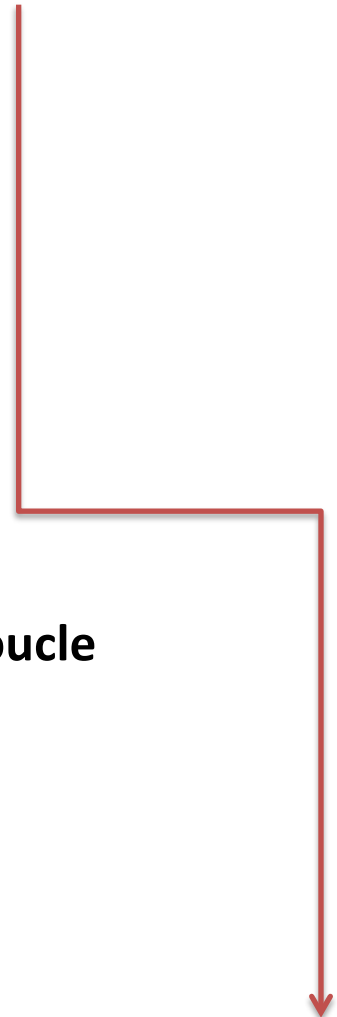
Accessibilité devient ===== mot valise

=====→ DIVERSITE



= **APPROPRIABILITE** → **CREATION**
On parlera plutôt deS publicS

- **Le financement des interprètes**
= cela ne relève pas d'une représentation artistique
= les interprètes éloignent la dimension « technologies » (boucle magnétique...)
- **Remise en question de nos pratiques**
= Co – Construction >>>> Remontée aux financeurs
= Partager avec les acteurs



Remontées de terrain

**** Pour les bibliothèques

- > la programmation des contes bilingues s'essoufflent un peu
- > par contre, la programmation d'un auteur sourd, Fabrice Bertin, en présence d'une médiatrice sourde, avec au plateau des sourd•e•s a amené beaucoup de publics sourds

= Question de la fidélisation des publics quand ces temps restent isolés dans la programmation des lieux.

****ARTO – Festival de Ramonville

Inclusion des bénévoles pour la médiation LSF = Atelier de sensibilisation pour l'apprentissage des bases de la LSF + créations d'espaces de rencontres et de liens

**** Service culturel de Mourenx

- > Représentations scolaires avec des enfants sourd•e•s : intervention en classe avant et après le spectacle
- > Mixité en salle : richesse pour les enfants, découverte et lien
- > Lien avec une association locale pour la communication sur l'évènement

Questions

= Quelle poursuite de l'action une fois qu'elle est initiée ? Ne pas se forcer à programmer pour programmer. Question de la volonté.

= Le public sourd ne se « voit pas » : échange avec des associations (Type Maison des sourds), nécessité de co-construire les projets car peu de moyens financiers pour ce type d'actions.

= Quid des publics sourds non signants/appareillés ?

➔ Ne pas se couper de l'émotion

➔ Importance du choix des spectacles = faire émerger une nouvelle forme de spectacles

QUESTIONNEMENT

Comment repenser les politiques culturelles en France ?

Comment les repenser pour « une minorité » en France ?

LIGNES DE FORCE DEGAGEES PENDANT LES DEBATS

- Il y a forcément des différences de territoires
- Ce ne sont pas les mêmes enjeux pour toutes les structures culturelles (pour les bibliothèques par exemple, qui fidélise beaucoup plus les publics entendants)
- QUESTION DU CHOIX DONNE AUX PUBLICS
- QUESTION DU PUBLIC CAPTIF
- La question du bilinguisme en langue espagnole, par exemple, sur les spectacles, ne véhicule pas les mêmes préjugés que la LSF.
- Il est clair que la LSF n'est pas un « sujet de spectacle ». On entend souvent que « ça fait joli, que c'est poétique ». La création avec la LSF devrait être envisagée à égalité avec n'importe quelle langue ou médium artistique utilisé au plateau.
- Envisager deux langues orales en même temps est impossible.
= la langue orale et la LSF >>>> sont deux contextes différents
= pour un même pays, nous avons deux langues différentes

QUELQUES PISTES DE REFLEXION

- Jouer sur l'information et la communication [importance des réseaux sociaux]
Travail sur la langue et la communication
On ne communique pas pareil sur les publics sourds ou entendants.
- Envisager l'objet artistique à part entière = mais il n'y a pas beaucoup de spectacle bilingue.

C'est là que naît un MILITANTISME à programmer ces nouvelles formes
> les artistes sourds sont pour beaucoup en cours de professionnalisation
- Gommer la notion d'accessibilité mais sans « cacher » la Langue des Signes
- A travers nos programmations >>> donner plus de CHOIX aux publics sourds
- Travail à faire sur les publics entendants et les programmeurs/trices entendant·e·s
- Comment faire venir un peu plus les publics dans le « monde » sourd ?
- On se retrouve confrontés à des formes de spectacles « discriminées » :
Ne pas le mettre trop en avant pour laisser place à la surprise et à la découverte ?
Parler plus du propos que de la forme ?

→ QUID DE LA PRESENTATIONS AUX programmeurs/trices ?

→ Poser une différence dans la communication aux publics et aux professionnel·le·s

→ Il y a d'autres genres de spectacles « stigmatisés » : on pense à la Marionnette / au Hip Hop ...

→ « OBLIGER » les professionnel·le·s ???

[être piégé·e une première fois : si on aime on revient, mais si on aime pas, on ne revient pas !]
Même problématique sur les arts visuels : le terme « art contemporain » : il fait peur donc on le « cache »

→ si c'est un BUT ARTISTIQUE =
on sera forcément tributaire de l'avis des programmeurs/trices

Il faut se confronter à de NOUVEAUX TYPES D'ART >>> Génie Sourd

→ Est-ce que les programmeurs/trices n'ont pas une « responsabilité » sur les préjugés des gens... ? Ils peuvent être vecteurs d'idées sur les sourd·e·s...

Il y a par exemple des préjugés pour les sourd·e·s sur les arts de la marionnette qu'il faut casser.

ON SE CONFRONTE DONC à DES STRATEGIES SUR LE LONG TERME

*** Question de la diversité -- qui se confronte à la question de la QUALITE

Ces nouvelles formes artistiques sont JEUNES,
ce sont aussi des formes pour « plus tard » : Il s'agit aussi d'une
EXPERIMENTATION au plateau . Nous devons laisser la place
POUR QUE CES NOUVELLES FORMES SE CONTRUISENT

- *** Les sourd·e·s ont besoin de voir plus de spectacles, pour appréhender mieux le spectacle vivant. C'est encore très délicat pour eux quand c'est du théâtre très contemporain. Concernant le spectacle vivant, il y a encore très peu de transmission des « vieux » vers les « jeunes ».
- La communauté sourde ne bénéficie par encore d'un bagage culturel comme les entendant·e·s, du fait de leur jeunesse sur les arts du spectacle et sur le peu d'offres qu'il existe adapté à leur langue.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- **La culture** est une problématique de **société**
- On touche ici aux **droits culturels** : avoir accès à la culture dans sa langue, pouvoir faire culture dans sa langue
- Encore beaucoup d'enjeux entre **les notions d'accessibilité, d'appropriabilité, de création**
- **Réel enjeu de FORMATION**
 - auprès des professionnel•le•s (ce que nous essayons d'initier)
 - pour les artistes sourd•e•s : la professionnalisation engendrera une meilleure reconnaissance
- - **ETU > Ecole de Théâtre Universelle** : un diplôme universitaire en deux ans. Langue de travail est la langue des signes = démarrage prévu en octobre 2018 à Toulouse.
 - = comment pouvons nous agir sur les suites des étudiant•e•s de l'ETU = enjeu de la professionnalisation ?
 - > Programmer des spectacles pour publics **mixtes**, le public viendra ensuite
 - > **Donner LE CHOIX**
 - > On parle de Culture sourde = c'est donc **bien une culture** et pas seulement de l'art ou une langue

PERPECTIVES

- > Accompagner les étudiant•e•s qui sortiront de l'ETU pour encourager la naissance de formes théâtrales novatrices
- > Organiser une RIDA sur les spectacles bilingues/visuels ?
= On manque encore beaucoup de programmeur/trice sourd•e

PROJET DE RIDA POUR MARIONNETTSSIMO 2019

** Création en cours

** Spectacles déjà en diffusion

** Mutualisation de tournées

** Inviter d'autres professionnel•le•s pour élargir notre cercle